

Fonds d'aide à la jeunesse de l'ACCB

L'Association canadienne de la chèvre de boucherie (ACCB) croit en l'importance d'inciter les jeunes de l'industrie de la chèvre de boucherie. Qu'il s'agisse d'une opération de chèvres de boucherie, d'éducation postsecondaire dans le domaine agricole ou d'événements de l'industrie, l'ACCB est heureuse d'annoncer une bourse pour aider les jeunes à se lancer dans l'industrie.

L'ACCB accordera jusqu'à 500 \$ par année en argent aux membres exceptionnels de la jeunesse qui participent activement à l'industrie de la chèvre de boucherie. Le nombre de candidats retenus et le montant accordé à chacun seront laissés à la discrétion du comité de sélection. L'objectif du fonds est d'aider les jeunes membres qui manifestent un intérêt particulier dans l'industrie à poursuivre des activités qui les aideront à se développer en tant que futurs leaders de l'industrie.

Qualifications

- Ouvert à tous les jeunes de **21 ans et moins** au 1^{er} janvier de l'année en cours.
- Doit être membre en règle de l'ACCB.
- Doit actuellement posséder des chèvres de boucherie commerciales, Boer, Kiko ou croisées.
- Le fonds n'est disponible qu'une seule fois par personne.
- Les candidats non retenus sont encouragés à raffiner leur présentation et postuler à nouveau.

Les demandes doivent inclure

- Une lettre d'accompagnement et un CV qui soulignent le niveau de participation, l'expérience et les réalisations au sein de l'industrie de la chèvre de boucherie. Cette lettre de présentation servira de résumé pour donner un aperçu de qui vous êtes. Il doit partager votre passion pour l'industrie avec une utilisation des bons mots et d'un ton approprié.
- Un essai dactylographié de 750 mots décrivant un problème actuel de l'industrie canadienne de la chèvre de boucherie offrant des idées et des solutions pour résoudre ce problème.
- Une preuve pour le montant demandé (facture, bon de commande, etc.).
- Une lettre d'acceptation de l'établissement si le fonds doit être utilisé pour l'enseignement postsecondaire ou toute information, y compris le plan de cours et les coordonnées, si le fonds est demandé pour des cours.
- Un plan d'affaires pour les entreprises en démarrage. Votre plan d'affaires servira de feuille de route pour les années à venir. Utilisez l'approche S.M.A.R.T. pour définir vos objectifs, c'est-à-dire spécifiques, mesurables, atteignables, réalistes / pertinents et limités dans le temps. Ce plan doit également couvrir:
 - Une recherche sur votre industrie, quel est votre marché et qui sont vos concurrents.
 - Quelles sont les opportunités.
 - Les détails de votre plan financier.
- Lettre de référence d'un membre en règle de l'ACCB ou d'un professionnel actuel de l'industrie (à l'exclusion des membres de la famille).

Conditions

- Les demandes peuvent être soumises, mais sans s'y limiter, aux coûts associés aux cours postsecondaire en agriculture, aux événements de l'industrie, aux cours de production caprine, à l'achat d'animaux reproducteurs, aux opérations d'une entreprise de chèvres de boucherie pour n'en nommer que quelques-uns.

- Les essais seront jugés sur l'originalité, la créativité, la grammaire, la clarté d'expression, l'exactitude, la pertinence et la passion pour l'industrie de la chèvre de boucherie (en fonction de l'âge des participants).
- L'ACCB se réserve le droit d'imprimer en tout ou en partie les essais soumis dans la Revue canadienne de la chèvre de boucherie et / ou sur le site Web de l'ACCB.

Les demandes signées doivent être déposées au maximum le 31 juillet. Veuillez inclure vos coordonnées. Aucune demande ne sera acceptée après le 31 juillet, quelle qu'en soit la raison.

Les candidats retenus seront avisés par le bureau de l'ACCB d'ici le 30 septembre.

Toutes les demandes doivent être envoyées au bureau de l'ACCB au 155, avenue des Érables, St-Gabriel-de-Kamouraska, QC G0L 3E0 ou par courrier électronique info@canadianmeatgoat.com.

Bonne chance à tous les candidats!